



MAJORITÉ

Budget 2024 : préparer l'avenir et renforcer les solidarités

Résultat de plusieurs mois de travail et d'échanges, le budget 2024 a été approuvé par le conseil municipal. Notre cap est clair :

- favoriser la vie quotidienne des familles et des enfants : augmentation de la subvention au centre de loisirs, ouverture d'une crèche inter-entreprises ;
- préparer l'avenir de la commune : travaux du complexe sportif, utile à l'animation de la commune et à la cohésion sociale ;
- prévoir la construction de nouveaux logements diversifiés ;
- défendre le centre-ville avec la rénovation de la rue Alain d'Argentré, la vente de la maison des sœurs à une personne privée pour rénovation et aménagement de plusieurs logements, le développement du marché hebdomadaire du jeudi...

La situation financière est saine et les taux d'imposition communaux n'augmentent pas.

À votre rencontre

Du 27 avril au 25 mai, nous prévoyons 5 balades dans les

différents quartiers de la commune, pour vous rencontrer, vous écouter, et échanger ensemble.

À bientôt.

Sandrine Aupied, Hélène Bayon, Jean-Noël Bévière, Marina Bonamy, Thomas Bonniot, Christophe Brossault, Claude Cailleau, Fabien Ferré, Joël Frin, Pierre Galant, David Gasnier, Pierre Geffrault, Maryline Geffroy, Marie-Claire Hamon, Jean-Claude Lamy, Christine Le Bihan, Christophe Le Gouefflec, Séverine Renou, Laëtitia Robin, Monique Sockath, Véronique Templier.

MINORITÉ

Voir plus loin que le bout de son nez

Nous relevons différents indicateurs peu encourageants, révélateurs de la politique de la majorité. Ceux-ci auront une incidence dans le développement futur de notre commune. Plutôt qu'un grand discours, des exemples :

- La vente des biens communaux (presbytère, maison des sœurs, antenne téléphonique, espaces verts et terrains communaux) qui n'ont qu'un seul but : celui de mener à bien les projets de la majorité, certes, parfois nécessaires. Cependant il n'y aura plus de recettes possibles pour porter d'autres projets structurants dans le centre ou autour des équipements publics (secteur piscine par ex.). De plus, nos réserves foncières (scrupuleusement constituées par les maires précédents) s'amenuisent alors qu'elles sont nécessaires face au défi de restriction des surfaces constructibles.
- Les panneaux photovoltaïques sur la salle de sport sont pris en charge par une société qui en récoltera les fruits pendant 20 ans.
- Le développement urbain est laissé aux promoteurs privés, d'où la montée préoccupante du prix des terrains constructibles (160 € à 195 € le m²), plus chers qu'à Vitré ou Étrelles qui maîtrisent le prix et génèrent des bénéfices non négligeables pour leur commune en réalisant eux-mêmes ces opérations.
- Pour le développement économique, aucun droit de préemption n'a été exercé, celui-ci est désormais délégué à Vitre Communauté sans limitation de périmètre. La commune se décharge donc complètement de toute implication dans ce domaine. Le projet de village d'artisans initié par Vitré-Co et prévu au sud des Lucasières serait confié à un promoteur privé pour 21 cellules... Qui viendra ?
- Pour le logement, les opérations en centre-bourg sont systématiquement

déléguées aux bailleurs sociaux. Ainsi la commune maîtrise peu l'arrivée des nouveaux arrivants. Elle ne s'attache pas non plus à répondre à la demande croissante des anciens souhaitant rester sur le territoire communal. Des immeubles de logements de qualité ou bien l'habitat partagé seraient pourtant des pistes à mettre en oeuvre sur Argentré.

La baisse des dotations aux communes, la privation de leurs ressources nous rendent dépendants des subventions. N'oublions pas que celles-ci sont l'argent du contribuable issus des taxes et des impôts, dans une période où l'état annonce des restrictions.

Soyons donc inventifs et prudents pour tous les futurs projets. Sauvegardons un peu plus d'indépendance.

Bertrand Desille, Françoise Gesland, Christian Hamelot, Hervé Utard et Martine Véré

Conformément au Code général des collectivités territoriales le magazine municipal met à disposition de chaque liste un espace d'expression libre. Le contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs.